



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

**Service protection de l'environnement
Pôle Installations classées**
Mél : ddpp-pe@rhone.gouv.fr

Dossier suivi par : Martine MAURIN
Tél : 04 72 61 37 86

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION
POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ DE NÉGOCE
OU DE COURTAGE DE DÉCHETS**

La Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est,
Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.541-7 et L.541-8 et R.541-49 à R.541-61 ;

VU l'arrêté du 9 septembre 1998 modifié relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de négoce et de courtage de déchets ;

VU le récépissé n° 363 délivré le 09 mars 2020 ;

RENOUVELLE à la société **ODYCEA** franchisé **CLIKECO** dont le siège social se situe ESPACE A7 – rue YON LUG – 69310 OULLINS-PIERRE-BÉNITE ;

RÉCÉPISSÉ de sa déclaration reçue le 27 novembre 2024 relative à son activité **de négoce et courtage de déchets dangereux et non dangereux** ;

RÉCÉPISSÉ n° **363** délivré à LYON le **20 décembre 2024**.

La validité de ce récépissé est de 5 ans.

Le directeur départemental par intérim,
par délégation

Le Chef de Service

Laurence DANJOU-GALIERE